

23.02.2023 – 14:01 Uhr

## Les pharmacies font partie de la solution pour réduire les coûts de la santé



### Les pharmacies font partie de la solution pour réduire les coûts de la santé

*La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'oppose à la représentation incorrecte des pharmacies comme vecteurs de l'augmentation des coûts de la santé. pharmaSuisse appelle à une analyse nuancée des chiffres publiés sur la croissance des coûts. De plus, la faïtière des pharmaciens réaffirme qu'elle n'est aucunement opposée aux mesures de réduction des coûts, bien au contraire. La Confédération dispose de plusieurs mesures dont l'effet sur la réduction des coûts est prouvé et qui recueillent un large consensus. pharmaSuisse appelle à la mise en œuvre immédiate de ces mesures.*

L'augmentation des coûts des médicaments est essentiellement due à une augmentation des volumes, conséquence de besoins accrus. Ce phénomène concerne tous les canaux et non uniquement celui des pharmacies. Étant donné qu'un peu plus de la moitié des médicaments sur ordonnance et à la charge de l'assurance-maladie sont remis par les pharmacies (y compris pharmacies en ligne), il est parfaitement logique que la hausse la plus élevée soit enregistrée dans ce canal. Toutefois, cette augmentation n'est pas systématiquement liée à l'augmentation des revenus ou du chiffre d'affaires des pharmacies, comme cela est souvent présenté à tort.

Pourquoi ?

Les coûts des médicaments sur ordonnance à charge de l'assurance-maladie dépendent de deux paramètres: le volume (nombre d'emballages) et le prix des médicaments. Le prix d'un médicament est lui-même déterminé par le prix de fabrique et la part de distribution. La part de distribution est définie par la loi et doit couvrir les charges de capital, de logistique (coûts des grossistes compris), d'infrastructure et de personnel de tous les fournisseurs de prestations (pharmacies, pharmacies en ligne, cabinets médicaux à dispensation médicale, secteur hospitalier ambulatoire). Alors que le volume d'emballages remis ainsi que le prix de fabrique moyen par emballage ont augmenté, la part de distribution par emballage et ainsi la marge brute des pharmacies sont restées inchangées depuis plusieurs années, en dépit de l'inflation et de l'augmentation constante des charges salariales. Il est dès lors incorrect de prétendre que les pharmacies profitent plus que la moyenne de la hausse des coûts et encore plus irréaliste de présumer que les pharmacies y contribuent, étant donné qu'en l'absence de prescription médicale, aucun traitement n'est pris en charge par l'assurance-maladie. En outre, la faïtière santésuisse omet régulièrement de préciser que les pharmacies accordent une remise de 2,5 % (soit 60 millions francs par an) aux caisses-maladies et donc aux assurés.

### Les pharmacies contribuent activement à freiner la hausse des coûts de la santé et pourraient déployer un potentiel d'économie encore plus important.

En délivrant des médicaments génériques plutôt que les préparations originales onéreuses, les pharmacies permettent déjà des économies considérables. Elles pourraient procéder à cette substitution encore plus souvent. Malheureusement, à l'heure actuelle la remise de génériques très bon marché est pénalisée en raison de la part de distribution visée à l'art. 38 OPAS et non indexée depuis 2010. Il convient de la réviser sans plus attendre. C'est précisément ce qu'a demandé le Parlement en approuvant quasi unanimement la motion 20.3936. pharmaSuisse appelle à la mise en œuvre rapide de cette motion. Conjointement avec les assurances et les fournisseurs de prestations, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a élaboré un modèle de compromis qui prévoit des parts de distribution excluant quasiment toute incitation en septembre 2022. Ce modèle de compromis peut être mis

en œuvre rapidement et offre un potentiel d'économies immédiat de quelque 60 millions de francs. La balle est dans le camp du DFI.

pharmaSuisse appelle en outre à la révision urgente des articles 25 et 26 LAMal, tel que le prévoit le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts, afin de permettre sans délai inutile l'application des prestations officinales qui réduisent les coûts et leur tarification avec les partenaires tarifaires. Les motions Humbel 18.3977 et Ettlín 18.4079 ont été adoptées sans réserve par le Parlement depuis longtemps.

### **Les mesures de réduction des coûts ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité d'approvisionnement.**

pharmaSuisse s'engage ainsi activement en faveur de mesures de maîtrise des coûts pour les médicaments, pour autant que celles-ci ne compromettent ni la sécurité de l'approvisionnement ni la qualité des médicaments. Qui plus est, les pharmacies contribuent «à leur insu» à la maîtrise des coûts au quotidien, puisque bon nombre de leurs interventions actuelles ne sont pas rémunérées – notamment la recherche d'alternatives thérapeutiques aux nombreux médicaments en rupture de stock. Ce surcroît de travail représente en moyenne une demi-journée de travail par semaine pour les plus de 1800 officines suisses et 1 à 2 jours pour les pharmacies hospitalières. Il conviendrait d'en faire également mention dans le cadre de la communication autour des coûts.

Enfin, les pharmacies conseillent, trient et traitent les patients qui présentent des maladies et troubles de la santé fréquents et qui, sans cela et faute de rendez-vous, n'auraient accès qu'aux urgences hospitalières, générant ainsi des coûts élevés à la charge de l'assurance-maladie.

### **INFOBOX - Mesures d'économies potentielles dans le canal des pharmacies**

- 1. Motion CSSS-N [20.3936](#) | Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement.** Adoptée par les deux Conseils en 2020 et 2021 Fin 2022, sous l'égide du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), un consensus sur la révision de la part relative à la distribution (art. 38 OPAS) a été trouvé entre avec les fournisseurs de prestations (FMH, APA Association des médecins ayant une pharmacie pour patients, H+ Les Hôpitaux de Suisse, GSASA Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux, Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse) et curafutura, malheureusement sans le soutien de santésuisse. Ce consensus, en combinaison avec l'introduction d'une marge identique pour les originaux et leurs génériques, permettra de corriger les incitatifs négatifs et d'accroître le recours aux médicaments génériques; son potentiel d'économies est estimé à 60 millions de francs immédiatement et, ensuite 100 millions potentiels dus à une part accrue de génériques.
- 2. Motion Humbel [18.3977](#) | LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts.** Adoptée par les deux Conseils en 2018 et 2020 **Motion Ettlín [18.4079](#) | Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts.** Adoptée par les deux Conseils en 2018 et 2019
- 3. En discussion sous la Coupole fédérale:**
  - **i.parl. Canton Fribourg [20.332](#) | Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS** (depuis abandon augmentation des coûts +CHF 3,4 millions/an) À l'ordre du jour de la session de ce printemps
  - **i.parl. Roth Pasquier [20.457](#) | Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens** Adoptée par les deux Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique
  - **2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts.** Ce volet contient le changement de loi nécessaire (art. 25 et 26 LAMal) pour autoriser les prestations pharmaceutiques qui réduisent les coûts (motions Humbel et Ettlín), prestations qui devront répondre aux critères EAE (efficacité, adéquation et économicité) au sens de l'art. 32 LAMal. **Exemples de prestations:**
  - Cercles de qualité médecins-pharmaciens (échanges autour d'analyses de la médication, optimisation de la prescription par les médecins, consensus, etc.)
  - Soutien à l'adhésion thérapeutique (un patient qui suit son traitement génère 4x moins de coûts qu'un patient qui ne le suit pas) CHF 6-11 milliards (estimation articulée par santésuisse en 2012)
  - *Medication reconciliation* (processus de coordination de la médication aux interfaces) CHF 380 millions/an si 300 000 patients)
  - *Medication review* pour les patients polymédiqués en EMS ou Spitex, CHF 95 millions par an sur une base de 70 000 personnes

### **Contact**

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse  
Département Communication – Service de presse  
Téléphone: +41 31 978 58 27  
Courriel: [communication@pharmaSuisse.org](mailto:communication@pharmaSuisse.org)

### **À propos de pharmaSuisse**

Forte de plus de 7000 membres et de quelque 1500 pharmacies affiliées, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faitière des pharmaciens. Elle représente officiellement leurs intérêts et, à ce titre, participe activement aux processus politiques et législatifs. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faitière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens. [www.pharmaSuisse.org](http://www.pharmaSuisse.org)



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100903326> abgerufen werden.